

26 janvier 2007

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**COMPAGNIE MAROCAINE**  
  
(Eurolist)

- 1 - Par courrier du 24 janvier 2007, la société civile Covimar (1) (6, rue de Sèze, 75008 Paris), contrôlée par M. Jacques Vitalis, a déclaré avoir franchi en hausse, indirectement par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Copages (2), le 23 janvier 2007, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25% du capital et des droits de vote de la société COMPAGNIE MAROCAINE, et détenir à titre indirect, 70 449 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 31,45% du capital et des droits de vote de cette société (3).

Ce franchissement de seuils résulte d'un apport de la quasi-totalité des titres de la société par actions simplifiée Copages détenus par M. Jacques Vitalis, au profit de la société civile Covimar, réalisé dans le cadre d'une opération de reclassement de titres.

En outre, M. Jacques Vitalis a précisé détenir directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés Covimar (1) et Copages (2), 74 476 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 33,25% du capital et des droits de vote de cette société (3), répartis de la façon suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
M. Jacques Vitalis	4 027	1,80
SAS Copages	70 449	31,45
<b>Total M. Jacques Vitalis</b>	<b>74 476</b>	<b>33,25</b>

- 2 - Par courrier du 24 janvier 2007, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"Jacques Vitalis, Covimar et Copages agissent de concert.

Nous n'envisageons pas d'acquérir de nouvelles actions COMPAGNIE MAROCAINE ni de prendre le contrôle de la société.

Nous n'envisageons pas non plus de demander la nomination de nouveaux administrateurs".

- (1) La société civile Covimar est contrôlée à 99,99% par M. Jacques Vitalis, dont il est le gérant.  
(2) Le capital de la société par actions simplifiée Copages est détenu à 82,55% par la société civile Covimar, elle-même contrôlée par M. Jacques Vitalis, ce dernier assurant en outre la présidence de Copages.  
(3) Sur la base d'un capital composé de 224 000 actions représentant autant de droits de vote.